



## CLDR DE SAINTE-ODE

Compte-rendu de la réunion du mardi 16 septembre 2025  
Comité de sélection – recevabilité des projets du budget participatif  
Administration communale

### PRÉSENTS :

- Membres de la CLDR : Arnaud Coenen, Pierre-Yves Fays, Stéphanie Gillard, Mylène Hut, Nathalie Jaumain, Ivan Mormont, Brigitte Mottet, Bernard Pinson, Pierre Pirard, Bruno Denis, Laura Denis, Virginie Pinson ;
- Fondation rurale de Wallonie : Séverine Schonne.

**EXCUSÉS (ou « empêchés » car impliqués dans les projets analysés)** : Annick Burette, Luc Hérin, Elisabeth Lebailly, Marc Nevrumont, Joackim Legrand, Zohra Barkat, Sylvie Laurant, Jean-François Lecocq, Fourneau Sébastien, Sophie Raskin, Pierre-Christophe Stavaux, Catherine Servotte

### 1) ACCUEIL ET SUIVI DES PROJETS PCDR :

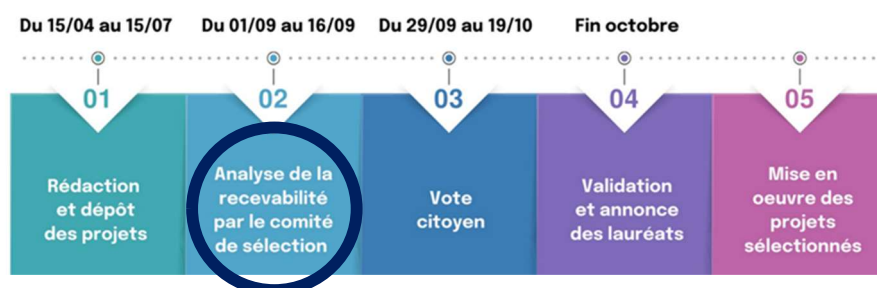
Pierre Pirard, Bourgmestre et Président de la CLDR, accueille les participants et introduit la séance en s'excusant d'avoir débuté avec une dizaine de minutes de retard dû à l'ouverture de l'offre reçue pour le marché public relatif aux « Aménagements de convivialité dans les villages ». L'offre reçue de TVB propose différents modules de détente et de jeux pour tous les âges. Il s'agira de voir avec l'entreprise comment accentuer l'intégration des agrès dans le paysage et renforcer les aspects identitaires. Le projet sera présenté en temps utile à la CLDR.

Le Bourgmestre informe également la CLDR que la troisième demande de convention est bel et bien sur les rails : elle concerne l'acquisition et l'aménagement de logements tremplins dans l'ancienne gendarmerie d'Amberloup. A présent, il faut attendre que le Ministre se prononce.

### 2) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

*NDLR : vu l'ordre du jour de la réunion, plusieurs membres de la CLDR ne pouvaient pas y participer à cause de leur implication directe dans certains projets du budget participatif ; le compte-rendu de la dernière réunion sera donc approuvé plus tard.*

### 3) BUDGET PARTICIPATIF : ANALYSE DE LA RECEVABILITE DES PROJETS



La FRW présente chacun des 8 dossiers rentrés dans le cadre du budget participatif. Ensuite, la CLDR (= comité de sélection) analyse la recevabilité des projets en lice grâce à la grille d'analyse annexée au règlement. Pour passer à l'étape suivante du processus, chaque projet doit obtenir 100% de « oui » aux questions suivantes ci-dessous. **Attention, on ne juge pas la qualité des dossiers rendus mais bien uniquement leur conformité.**



### GRILLE D'ANALYSE : 100% DE "OUI" A OBTENIR

1. Le dossier a-t-il été déposé dans les <b>délais (max 15/07)</b> ?	OUI	NON
2. Le porteur de projet est-il valable (personne morale ou comité de citoyens) ? <b>case cochée ?</b>	OUI	NON
3. Le porteur de projet est une personne morale ( <b>PV actant la candidature</b> ) OU une association de fait / comité de citoyen ( <b>signé par au moins 5 citoyens</b> ) ?	OUI	NON
4. Le projet respecte-t-il la localisation = <b>domaine public communal - droit réel</b> ?	OUI	NON
5. Le projet est-il d'intérêt général ?	OUI	NON
6. Le projet présente-t-il un caractère durable ?	OUI	NON
7. Le projet précise-t-il le choix du type de projet = <b>réalisé par la commune OU par porteur projet</b>	OUI	NON
8. Le budget du projet ne dépasse-t-il pas 25% du budget total ? ( <b>soit max 5000 €</b> )	OUI	NON
9. Le budget présente-t-il un caractère réaliste et suffisamment précis par rapport à la description des investissements ou des dépenses matérielles ?	OUI	NON
10. Dépenses <b>éligibles d'investissement uniquement</b> (= pas de frais de personnel, charges, achat timbres,...) ?	OUI	NON
11. Le projet répond-il à au moins un des objectifs du PCDR repris ci-dessous ?		
o Objectif 1.1 : Dynamiser le tissu associatif, sportif et culturel local		
o Objectif 1.2 : Consolider les liens sociaux et intergénérationnels		
o Objectif 2.1 : Porter le territoire vers des actions impactantes en matière d'aménagement et d'énergie		
o Objectif 2.2 : Conforter un tourisme encadré, respectueux, vert et intégré		
o Objectif 3.1 : Favoriser l'accès au logement intégré		
o Objectif 3.2 : Inciter à la création de services et d'équipements de proximité complémentaires et inclusifs	OUI	NON

Les projets suivants sont déclarés recevables :

- **125<sup>ème</sup> anniversaire de la Royale Emulation Ardennaise de Lavacherie** : ce projet consiste à apposer une plaque en acier Corten découpée au laser et représentant une portée musicale ou clé de sol, l'inscription REA 1901 (= année de naissance de l'harmonie) ainsi que quelques instruments de musique. Cette plaque sera apposée à côté de la plaque existante de l'Ancienne Ecole de Lavacherie. **Budget demandé : 3859,90€**
- **Matériel de son et lumière au service d'événements culturels** : le projet consiste en l'achat de matériel son et lumière qui serait mis à disposition de la troupe de théâtre de Sainte-Ode "Les Allumés du Grenier". Celui-ci serait utilisé, par un régisseur, lors des dernières répétitions et des représentations théâtrales annuelles, soit 2 à 3 mois par an. En dehors de cette période, le matériel serait mis à disposition par la commune lors de différents événements culturels. **Budget demandé : 2469,13€**
- **N'oublions jamais** : le projet consiste à entretenir et mettre en valeur la Croix en béton érigée en 1945 en mémoire de l'Offensive Von Rundstedt, sur les hauteurs d'Amberloup. L'objectif étant de faire de cet endroit un lieu de mémoire, de visite, de passage... --> passeur de mémoire. **Budget demandé : 2100€**
- **Sécurité et convivialité pour tous à la salle de Houmont** : ce projet vise à sécuriser l'accès à la salle du village et à la plaine de jeux attenante en installant des barrières et portails adaptés. Située au cœur du village, cette salle est un lieu de rassemblement pour les habitants et accueille régulièrement des événements communautaires. Le terrain adjacent comprend une plaine de jeux publique très fréquentée par les enfants du village. **Budget demandé : 4925,55€**
- **Embellissement par une enseigne et verdurisation de la façade de la salle de Magerotte** : le projet consiste à poser une enseigne sur la façade de la nouvelle salle de village pour l'identifier : "Salle de village - nom à définir". Il s'agira aussi d'embellir la façade par la pose de bacs à fleurs et plantations. La salle se trouve à l'entrée du village et l'objectif est que ce soit visuellement beau et accueillant. **Budget demandé : 3400€**

➔ **LE MONTANT GLOBAL ETANT INFÉRIEUR A L'ENVELOPPE DE 20 000€ DISPONIBLE, IL N'Y A PAS BESOIN DE RECOURIR AU VOTE CITOYEN POUR PARTAGER LES PROJETS.**

Justification de la non-recevabilité des 3 projets restants :

- **Un café au coin du feu** : le projet consiste à équiper la salle "La Corteille" à Lavacherie avec un poêle à bois performant, pour réduire la dépendance au gaz, valoriser le bois local (éventuellement issu de l'entretien communal) et créer un lieu chaleureux pour des moments conviviaux. L'objectif est d'offrir aux Saint-Odois et aux visiteurs un espace de rencontre agréable, où partager cafés, thés ou événements autour d'un feu, notamment en lien avec l'activité de café citoyen (Odokafé). Ce chauffage plus local complète la mission de l'ASBL en favorisant la transition écologique et la cohésion sociale. **Budget demandé : 5000€**
- ➔ *Le comité de sélection estime que l'intérêt général n'est pas totalement rencontré dans la mesure où l'espace va être occupé, en partie, par un gestionnaire privé pour une activité lucrative (Odokafé). Le budget n'est pas suffisamment détaillé non plus, notamment en ce qui concerne le point « entretien (ramonage non éligible = frais récurrents), équipement complémentaire et éléments de sécurité », estimé à la grosse louche. De plus, le mail faisant office de PV laisse planer un doute quant au fait que les membres de l'ASBL ont bien été consultés et associés par rapport au projet rentré.*
- **Sonorisation de la salle Saint-Ouen à Tillet** : le projet consiste en la sonorisation de la salle Saint-Ouen à l'aide de matériel de qualité. Il comportera 6 enceintes (50w) installées sur les poutres en bois, une table de mixage dans un boîtier avec diverses entrées, un micro sans fil avec une antenne pour usage intérieur et extérieur. Le projet propose aussi l'installation d'un vidéoprojecteur et d'un écran rétractable avec télécommande. **Budget demandé : 5000€**  
**NB : le coût total de l'installation se chiffre à 16 860€.**
- ➔ *Le comité de sélection remarque un souci dans le tableau financier où le budget dépasse le montant alloué de maximum 5000€/projet. Il aurait fallu détailler les achats, faire un choix dans ce qui était demandé au budget participatif et ce, en restant dans l'enveloppe des 5000€ maximum. Il est vrai que le tableau budgétaire annexé précise que 5000€ seront demandés dans le cadre du budget participatif mais prévoit de demander encore 4382,94€ à la commune (en plus de l'intervention de l'ASBL Saint-Ouen et du CDJ Les Gayets). Or, sans ce subside communal qui n'est pas assuré à l'heure actuelle, le projet ne pourra pas se concrétiser et donc, n'est pas réaliste.*
- **Sainte-Ode fait son cinéma** : le projet consiste à acquérir un vidéoprojecteur 4K de bonne qualité et/ou écran de cinéma gonflable pour organiser des projections de films et documentaires en plein air sur les places des villages de la commune, entre 4 et 8 séances envisagées durant les vacances d'été (juillet-août). Ces soirées cinéma gratuites, ouvertes à tous, créeront un espace de rencontre convivial et intergénérationnel. L'objectif est de renforcer le lien social entre les habitants, d'animer les villages en période estivale et de rendre la culture accessible au plus grand nombre. Des partenariats avec des bars locaux/food-trucks peuvent être envisagés pour enrichir l'expérience, avec par exemple une vente de boissons, de street-food et bien entendu du pop-corn ! Ce projet vise aussi à valoriser l'espace public, encourager les échanges citoyens et soutenir les dynamiques locales. **Budget demandé : 5000€ (achat de l'écran gonflable et contribution à l'achat du vidéo-projecteur).**
- ➔ *Le comité de sélection remarque un souci dans le tableau financier où le budget dépasse le montant alloué de maximum 5000€/projet. Il aurait fallu faire un choix. Il n'y a aucune garantie de pouvoir financer le reste du matériel (une partie du vidéoprojecteur notamment) et donc le projet n'est pas suffisamment réaliste. Attention que le comité de sélection se pose aussi la question quant à l'éligibilité des frais liés aux droits d'auteur. Le caractère pérenne a aussi été*

*relevé en point d'attention : qui va assurer le suivi de l'organisation des séances sur le long terme ?*

**→ LE COMITE DE SELECTION INVITE LES PORTEURS DE PROJETS NON RETENUS A TENTER LEUR CHANCE DANS DEUX ANS LORS DE LA RELANCE DU PROCHAIN BUDGET PARTICIPATIF.**

Les suites :

Conformément au règlement, l'analyse du comité de sélection va être transmise au Collège. Ce dernier informera les différents candidats du résultat, qu'ils soient retenus ou pas, et communiquera sur les projets retenus sur le site internet communal, sur le site de l'ODR ([sainte-ode-odr.info](http://sainte-ode-odr.info)) et dans le bulletin communal.

**Merci à toutes et tous pour votre participation !**

*Pour la Fondation rurale de Wallonie,*

Séverine SCHONNE